

## DÉPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE

### EXTRAIT du PROCÈS-VERBAL des DÉLIBÉRATIONS

#### 1ère RÉUNION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE 2019

#### Séance du 6 mars 2019

CD20190306\_8  
id. 4404

*Le 6 mars 2019, les membres du Conseil départemental légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département (82 Montauban), sous la présidence de M. Christian ASTRUC, Président du Conseil départemental.*

Nombre de membres du Conseil départemental : 30  
Quorum : 16

*Présents :*

M. ALBUGUES, M. ASTRUC, Mme BAREGES, Mme BAULU, M. BAYLET, M. BEQ, M. BERTELLI, Mme BOURDONCLE, Mme CABOS, Mme COLOMBIE, Mme DEBIAIS, M. DEPRINCE, M. DESCAZEAUX, Mme FERRERO, M. GONZALEZ, M. HEBRARD, Mme JALAISE, Mme LE CORRE, M. MARDEGAN, Mme MAURIEGE, Mme MORVAN, Mme NEGRE, Mme RIOLS, M. ROGER, Mme SARDEING-RODRIGUEZ, Mme TURELLA-BAYOL, M. VIGUIE, M. WEILL

*Absent(s) représenté(s) :*

M. BESIERS (pouvoir à Mme COLOMBIE), M. HENRYOT (pouvoir à Mme BAULU)

*Le quorum légal est atteint, l'Assemblée départementale a délibéré.*

### DÉLIBÉRATION

#### PERSONNEL DÉPARTEMENTAL CRÉATION DE POSTES - BUDGET GÉNÉRAL

Afin d'actualiser le tableau des emplois en fonction des besoins prévisionnels du Pôle des solidarités humaines, il est proposé d'ouvrir plusieurs postes après avoir recueilli l'avis du comité technique le 14 février 2019, à savoir :

Il est proposé la création de :

- deux postes dans le cadre d'emplois des assistants socio-éducatifs,
- un poste dans le cadre d'emplois des sages-femmes,
- un poste dans le cadre d'emplois des cadres de santé,
- un poste dans le cadre d'emplois des puéricultrices.

Il est précisé que les crédits nécessaires seront inscrits au budget et que cette proposition permet de faire correspondre les emplois inscrits au tableau des effectifs des besoins.

Afin de compenser partiellement ces créations et correspondre aux nouveaux besoins du Pôle des solidarités humaines, il est proposé de supprimer un poste de médecin au sein de ce Pôle. Cette proposition a été présentée préalablement à l'avis du comité technique du 14 février 2019.

\*

\* \*

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant disposition statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment son article 34,

Vu l'avis du comité technique du 14 février 2019,

Vu l'avis de la commission affaires générales, personnel,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

## **LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

- Décide de créer :
  - deux postes dans le cadre d'emplois des assistants socio-éducatifs,
  - un poste dans le cadre d'emplois des sages-femmes,
  - un poste dans le cadre d'emplois des cadres de santé,
  - un poste dans le cadre d'emplois des puéricultrices,

- Décide la suppression d'un poste de médecin au sein du pôle des solidarités humaines ;
- Décide en conséquence de modifier le tableau des effectifs ;
- Autorise Monsieur le Président à signer les actes afférents à la mise en œuvre de ces décisions.

Adopté à l'unanimité.

Le Président ,

Christian ASTRUC